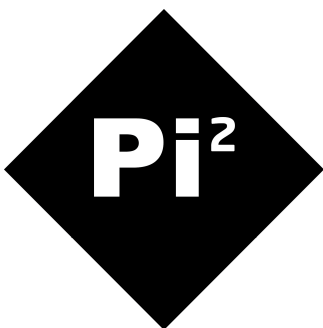


MÉMOIRE SUR la démarche de modification réglementaire + le contrôle intérimaire

Consultation publique
Séance du 6 juin 2012

Présenté à :
L'Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Présenté par :



Pied Carré
Regroupement des créateurs du secteur St-Viateur Est

Par le présent mémoire, nous souhaitons souligner notre appui aux initiatives préliminaires de l'Arrondissement - sous forme de la modification du plan d'urbanisme et la mise en place d'un contrôle intérimaire - qui contribueront à assurer et à conserver la mixité d'usages et de fonctions qui qualifie encore le secteur, incluant la présence des espaces de travail pour artistes, artisans et autres créateurs, celle des dernières manufactures de textiles, ainsi que l'implantation de petites entreprises innovatrices.

Le mémoire est divisé en trois sections :

1. Présentation de Pied Carré
2. Contexte du secteur et de ces travailleurs-créateurs
3. Appuis, recommandations et commentaires au contrôle intérimaire

1. Pied Carré, le Regroupement des créateurs du secteur St-Viateur Est : Un mouvement citoyen, communautaire et culturel

a. Présentation de l'organisme

Fondé en janvier 2010, Pied Carré (Pi²), le Regroupement des créateurs du secteur Saint-Viateur Est, est un organisme à but non lucratif rassemblant créateurs et créatrices (artistes, artisans, musiciens, designers, représentants d'ateliers collectifs, de petites entreprises et d'organismes du secteur créatif, d'ateliers collectifs, de petites entreprises et d'organismes du secteur créatif) du secteur Saint-Viateur Est de Montréal.

Le mandat de Pied Carré est de :

- Maintenir, préserver et bonifier les espaces de création.
- Placer les organismes culturels, les créateurs et les citoyens au cœur de l'évolution du quartier.
- Participer à la protection et à l'élaboration d'un quartier phare, un quartier laboratoire où la création est à l'honneur afin de préserver l'art et l'imagination comme valeurs fondamentales de notre société.

Le secteur Saint-Viateur Est compte près de 440 000 pieds carrés occupés par plus de 800 artistes visuels, médiatiques, sonores, interdisciplinaires, designers, musiciens, artisans ou travailleurs culturels de petites entreprises et d'organismes à but non lucratif, ce qui en fait une des plus grandes concentrations géographiques d'artistes et de travailleurs culturels au Canada. Ces espaces de création sont des **lieux de travail**, lieux qui demeurent essentiels au déploiement des activités professionnelles de cette communauté et au maintien du dynamisme et du rayonnement artistique, créatif, culturel de Montréal, métropole culturelle, à l'échelle nationale et internationale.

b. Historique, membres et partenariats

Face à l'inquiétude suscitée par l'annonce de la requalification du secteur St Viateur Est et par la Ville de Montréal, le comité des Citoyens du Mile End a organisé un Forum citoyen en 2009. Ce forum fut organisé pour faciliter une grande démarche citoyenne afin de permettre aux résidents du Mile End de participer au futur développement de leur quartier (un des secteurs visés par le projet de requalification *Montréal 2025 : Imaginer > Réaliser*). De cette mobilisation citoyenne, des groupes de travail se sont formés, dont Pied Carré, le Regroupement des créateurs du secteur Saint-Viateur Est.

Aujourd'hui, Pied Carré représente au-delà d'une centaine de membres créateurs (organismes culturels, collectifs d'ateliers, petites entreprises créatives et individus) qui partagent des espaces de travail dans le secteur St-Viateur Est. Il n'est pas anodin de noter que cette communauté est particulièrement intergénérationnelle : intégrant les jeunes encore aux études jusqu'aux doyens octogénaires, fiers battants de notre histoire artistique.

Pied Carré travaille en collaboration avec la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, le Comité des citoyens du Mile End et le Comité de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est.

c. Actions de Pied Carré à jour

La mobilisation et la participation de la communauté artistique, toutes disciplines confondues, du secteur St-Viateur Est ainsi que de ses travailleurs culturels, sont au cœur de nos démarches et de nos réflexions : nous travaillons collectivement à la mise en place de solutions pour conserver ces lieux de création et de travail dans l'un des derniers quartiers centraux accessibles à Montréal. Depuis les deux dernières années, Pied Carré s'est engagé dans de nombreuses initiatives concernant les enjeux de la préservation et du maintien des espaces de création dans le secteur St-Viateur Est, incluant, entre autres :

- la négociation d'un grand nombre de pieds carrés réservé à long terme pour maintenir la communauté créative avec un promoteur du quartier ;

- l'organisation d'événements rejoignant les citoyens et la communauté créative pour discuter des enjeux du secteur, favoriser des échanges entre créateurs et citoyens et réfléchir sur les pistes de solutions pour conserver et bonifier les espaces de création abordables dans le secteur;
- l'organisation de multiples rencontres rassemblant les propriétaires du quartier, les élus et les fonctionnaires, les organismes et les grandes entreprises afin de discuter de ces mêmes enjeux concernant la pérennité de la présence de la communauté de créateurs dans le secteur et les solutions envisageables
- la participation dans des études du secteur, incluant le *Recensement des artistes et des travailleurs culturels dans le secteur* en collaboration avec la CDEC-Centre-Sud-Plateau-Mont-Royal.
- la diffusion et l'échange d'information (par atelier ou site Web) sur les baux commerciaux, les espaces à louer ou à sous-louer, les nouvelles du secteur et autres informations pertinentes.

2. Contexte du secteur St-Viateur Est

a. Portrait des travailleurs culturels et artistes

Le Plateau-Mont-Royal est au nombre des quartiers les plus créatifs au Canada. Aujourd'hui, le secteur possède une densité de travailleurs des arts et de la culture nulle part égalée au Canada. Se caractérisant par une population artistique de sept fois supérieure à la moyenne canadienne (quartier H2T; Statistiques Canada 2006), le Mile End fait aujourd'hui figure de « destination créative » reconnue localement et internationalement. Quelques résultats du *Recensement des artistes et des travailleurs du secteur St-Viateur Est* (Partenaires : Pied Carré, la Corporation de Développement Économique et Communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine) :

- Près de 440 000 pieds carrés de ce quartier sont occupés par plus de 800 artistes visuels, médiatiques, sonores, interdisciplinaires, designers, musiciens, artisans ou travailleurs culturels de petites entreprises et d'organismes à but non lucratif.
- Environ 20 % des pieds carrés du secteur Saint-Viateur Est sont occupés par des artistes et travailleurs culturels avec certaines mégastructures atteignant 30%.
- Près de 3 millions de dollars en loyer sont versés annuellement par les créateurs, artisans et travailleurs culturels pour leurs locaux (la plupart réaménagés collectivement) afin qu'ils puissent poursuivre leurs pratiques, métiers et mandats d'organismes.

L'*Étude sur le développement culturel du secteur St-Viateur Est* de 2009 (Partenaires : la CDEC Centre-Sud /Plateau Mont-Royal, la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) a permis de mieux comprendre le portrait socio-économique et l'installation de plusieurs créateurs travaillant dans le secteur. Elle a révélé :

- un niveau élevé de précarité financière : 67,7% d'entre eux ont un revenu personnel annuel moyen de moins de 30 000\$ dont 35,4% de moins de 20 000\$;
- un très haut niveau d'éducation : 74,7% d'entre eux ont un baccalauréat ou un diplôme supérieur;
- une forte croissance de créateurs (250%) dans le quartier entre 2000 et 2006;
- une préoccupation pour la situation locative des espaces de création, avec des baux de courte durée et des augmentations de loyer importantes;
- un grand sentiment de frustration et de vulnérabilité, car ils sentent qu'ils vont bientôt se faire évincer;
- qu'un déménagement "forcé" engendrerait une diminution de revenu, une césure professionnelle et la perte des investissements réalisés en termes d'organisation et d'installation de leur espace de travail.¹

b. Pourquoi est-ce que le secteur St-Viateur Est a attiré les créateurs-travailleurs ?

Avec le déclin des manufactures textiles, les artistes se sont installés massivement dans les mégastructures qui caractérisent ce coin particulier du Mile End. Les créateurs ont redonné vie à ce secteur industriel léger en déclin et, du même coup, ont insufflé à tout le secteur une nouvelle vitalité économique et culturelle. Les mégastructures présentent des caractéristiques qui permettent le déploiement des pratiques artistiques diverses (arts visuels, médiatiques, scéniques - musique, danse, théâtre, performance - métiers d'arts, pratiques interdisciplinaires, etc.) par des loyers abordables, des surfaces et fenestrations appropriées aux activités créatives, la proximité des services et fournisseurs de tous genres. Maintenant, ce secteur compte une des plus denses concentrations de créateurs et travailleurs culturels au Canada.

Par contre, derrière ces façades de béton, cet bel exemple de « sérendipité »² ne peut lutter contre les vagues de spéculation immobilière engendrées et stigmatisées par le cachet artistique bâti et mis en place depuis plus de dix ans par la communauté de créateurs que nous représentons et défendons. Il est donc essentiel que des règlements d'urbanisme soient implantés pour conserver la mixité d'un quartier et d'un écosystème créatif qui existe déjà et qui a été créé avec d'énormes investissements et efforts, organiquement, sans planification et sans intervention gouvernementale. Il est important de noter que ces communautés d'extrême synergie créatrice sont souvent situées dans des quartiers in-

¹ À titre d'exemple, le collectif d'ateliers 10e Nord (installé en 2006) au 5455 avenue de Gaspé a dépensé 18,000 \$ en matériaux et plus de 2,700 heures en main-d'œuvre pour installer les murs et l'électricité.

² Tel que mentionné dans le document d'orientation des *Quartiers Culturels*, Elsa Vivant (professeure-chercheuse) souligne que le véritable développement créatif d'une ville repose sur le concept de *sérendipité* (p. 22)

dustriels, car les infrastructures manufacturières d'autrefois sont particulièrement adaptées aux pratiques artistiques, sans oublier que les loyers y sont abordables.

c. La spéculation immobilière et les enjeux posés

La communauté créative du secteur St Viateur Est est en situation d'urgence. Le caractère artistique du quartier déclenche depuis un certain temps des vagues d'intérêts et d'attrait spéculatifs qui contribuent à déloger les créateurs au profit de nouveaux projets immobiliers. Cette montée du marché immobilier, couplée à une migration d'entreprises du centre-ville vers le Mile End, crée une pression à la hausse sur les loyers commerciaux. La majorité des créateurs payant un tarif de location « industriel », ne peuvent absorber économiquement une telle augmentation, provoquant leur départ.

La spéculation change toutefois très rapidement le visage de cet ancien secteur industriel que les artistes, depuis le tout début des années 2000, ont grandement contribué à revitaliser. À titre d'exemple, l'immeuble du 5455 avenue de Gaspé dont 30 % des occupants sont des artistes et des travailleurs culturels a été acheté pour 8 millions \$ en 2008 et revendu pour 37,8 millions \$ en juin 2011. Derrière ces façades de béton, la communauté créative actuelle ne peut lutter contre les vagues de spéculation immobilière engendrées et stigmatisées par le cachet artistique bâti et mis en place depuis plus de dix ans par la communauté de créateurs que nous représentons et défendons. Il est donc essentiel que des règlements d'urbanisme soient implantés afin de conserver la mixité d'un quartier et la richesse d'un **écosystème créatif** qui *existe déjà* et qui a été créé, à coups de lourds investissements personnels et collectifs, organiquement, sans planification, et - rappelons-le - sans intervention gouvernementale.

3. Appuis, recommandations et commentaires au contrôle intérimaire

Les initiatives du contrôle intérimaire de l'arrondissement sont un des premiers efforts déployés par les pouvoirs publics allant dans le sens d'une plus grande collaboration entre le milieu de l'urbanisme et celui de la culture et ce, dans le but de freiner la transformation homogène du quartier en édifices à bureaux de grandes superficies. Le développement de ces règlements constitue l'amorce d'une réflexion collective portant sur le rôle que peut jouer l'urbanisme dans la sauvegarde de la mixité (qui, comme l'espère Pied Carré, rimera avec équité) économique, sociale et culturelle, ainsi que dans la conservation des espaces de création dans les quartiers centraux d'une ville se définissant en tant que métropole culturelle.

Pied Carré croit que le secteur Saint-Viateur Est possède un potentiel énorme pour mettre en place une multitude de solutions afin de sécuriser ces divers espaces de travail en partenariat avec la communauté créative, citoyenne et les différentes parties prenantes culturelles, communautaires, publiques et privées (promoteurs et entreprises). Il est important de rappeler que toutes ces solutions travaillent parallèlement et sont nécessaires à la sécurisation de la situation professionnelle de l'ensemble des créateurs occupant le secteur. Ces initiatives - projets d'acquisition, ententes à long terme avec des entreprises privées et des promoteurs implantés dans le secteur (regroupement par étage, baux de longue durée, etc.), et dans ce cas-ci, **des modifications de zonage**, etc. - consolideront notre secteur en tant que foyer de création et de diffusion reflétant les besoins et les réalités de la communauté créative des plus diversifiées qu'est celle du Mile End.

Afin d'élaborer les points urbanistiques mentionnés ci-haut, Pied Carré cible ses commentaires et ses recommandations sur les sujets suivants :

a. Assurer que le zonage et les règlements d'urbanisme soient adaptés pour encourager et protéger des activités culturelles et mixtes dans les zones industrielles face à la spéculation immobilière et à la conversion d'immeubles industriels en bureaux commerciaux haut de gamme ou en lofts résidentiels

Présentement, le contrôle intérimaire limite à 500 mètres carrés de la superficie de plancher occupée par tous les autres usages sauf les ateliers d'artistes qui n'auraient aucune limitation. Nous appuyons cette mesure intérimaire et la requalification de l'affectation du sol en zone d'emplois car nous le trouvons nécessaire dans la préservation de mixité de types d'occupants travailleurs dans le quartier. Ce changement de l'affectation du sol de secteur mixte en zone d'emplois aidera à conserver les lieux de travail pour créateurs et autres types d'emplois dans cette zone industrielle légère pour qu'ils ne risquent pas d'être transformés en lieux d'habitation.

La définition "urbanistique" des usages permis dans la définition des ateliers d'artistes et d'artisans restent ambigus. À jour, les ateliers d'artistes sont limités aux usages peinture, photographie et sculpture. Ceci ne reflète pas la diversité des pratiques artistiques actuelles, telles que l'installation, la performance, les arts médiatiques, les arts numériques, les arts interactifs, la vidéo d'art et/ou toute autre forme d'expression de même nature ou toute même combinaison. De plus, la définition d'atelier d'artisan n'existe pas à notre connaissance.

Malgré les intentions de protéger les espaces de travail d'artistes et d'artisans, il reste toujours à définir et à inclure plusieurs types d'espaces de création adressant les besoins multiples de la communauté créative (p. ex. centres de diffusion et de production, collectifs d'ateliers d'artistes de tous les gen-

res, salles de répétitions, ateliers d'artisans et de petits designers). Cette sérendipité et diversité créative des divers usages fait force de la richesse du quartier, et doit se retrouver dans des usages définis dans les règlements d'urbanisme pour mieux les protéger. Nous comprenons qu'il est aussi important de ne pas trop définir ces usages, afin de laisser une certaine flexibilité.

Pied Carré entame présentement une réflexion autour de la définition d'un artiste, artisan et travailleur culturel, afin de mieux préciser la communauté créative et culturelle que l'on protège dans nos ententes éventuelles avec promoteurs du quartier. Nous sommes très ouverts à partager nos réflexions à jour.

b. Saisir le moment et inscrire le secteur St-Viateur Est dans l'élaboration d'un plan d'action culturel local et développer un urbanisme culturel

Le rôle de l'urbanisme et la définition d'un **urbanisme culturel** dans la conservation des espaces de création et d'activités de production culturelle n'ont pas encore été développés d'une manière approfondie et nous soulignons ici fortement l'importance et l'urgence que ces démarches urbanistiques soient entreprises maintenant. Il est donc essentiel que des règlements d'urbanisme soient implantés pour conserver la mixité d'un quartier et d'un écosystème créatif qui existe déjà et qui a été créé avec d'énormes investissements et efforts, organiquement, sans planification et sans intervention gouvernementale.

En collaboration avec l'arrondissement, placer et soutenir les créateurs, les organismes culturels et les citoyens au cœur de l'élaboration d'un plan d'action culturel local. Tel que soumis à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (Ville de Montréal) en 2011, nous soutenons la vision du document d'orientation sur les *Quartiers culturels* selon laquelle chaque arrondissement devrait être doté d'un plan d'action culturel et adopter ce plan d'action à son plan d'urbanisme local. Nous aimerions souligner l'importance et la nécessité, pour chaque arrondissement, de travailler en étroite collaboration avec les communautés citoyennes et culturelles et autres parties prenantes privées et publiques du quartier dans l'élaboration de ce plan. La participation et la mobilisation de la communauté et les parties prenantes sont essentielles à l'élaboration d'un quartier culturel: il est important que l'on octroie à ces organismes les ressources nécessaires pour assurer **une démarche participative** qui soit ancrée dans le tissu social, culturel et citoyen, et les réalités des autres parties prenantes.

c. En collaboration avec la communauté culturelle, les organismes communautaires, les pouvoirs publics et privés (tels que les promoteurs/propriétaires du quartier), développer divers formes de collaborations, d'ententes ou accords de bénéfices à la collectivité

Plusieurs types de collaborations peuvent prendre forme entre la communauté créative, citoyenne et les différentes parties prenantes publiques et privés (entreprises et promoteurs), notamment par le soutien public de la communauté créative par des grandes entreprises, des ententes ou des accords de bénéfices à la collectivité³, et/ou de la participation dans des comités de revitalisation ou communautaire de quartier.

Présentement, Pied Carré est en négociation avec un propriétaire pour conserver et maintenir la communauté créative émergente et à petite échelle dans certaines mégastructures du secteur. Cette préservation est envisagée par la signature d'un bail à très long terme pour un grand nombre de pieds carrés, réservé à cette communauté créative. Cette démarche privée est très importante dans la conservation et la bonification d'une communauté créative (artistes, artisans, travailleurs culturels, organismes à but non lucratif / micro-entreprises / coopératives culturelles). Par contre, cette entente n'est pas permanente, n'incorpore pas l'ensemble des mégastructures du secteur et n'inclut pas la conservation de petites entreprises hors du secteur "culturel."

À titre d'exemple de collaborations entre entreprises privés et le secteur créatif, la très grande entreprise Ubisoft de jeux vidéo appuie les démarches de Pied Carré et celles de la communauté culturelle locale et émergente. En effet, en affirmant qu'ils soutiennent les artistes et les artisans auprès des paliers gouvernementaux et auprès des propriétaires, Ubisoft respecte et tend à préserver la spécificité sociale et culturelle du secteur. De plus, Ubisoft offre des subventions à des projets structurants liés à la culture émergente et cela, si possible, au sein même du quartier du Mile-End. Cette collaboration valorise le secteur créatif à petite échelle et encourage (et remet de la pression sur) les paliers municipaux et les promoteurs à considérer la communauté culturelle dans le développement des quartiers.

d. Par l'entremise de plateformes de discussion collective, s'assurer que le quartier reflète les valeurs de mixité, de diversité, de durabilité et de responsabilité collective qui l'ont caractérisé jusqu'ici

Le contrôle intérimaire est le premier pas envers un quartier qui reflète les besoins et les valeurs de toutes les parties prenantes. Nous encourageons que d'autres démarches de discussions collectives (en

³ Un accord de bénéfice à la collectivité (ABC) est un contrat privé (ou un regroupement de contrats connexes) passé entre un promoteur et une coalition de groupes issus de la société civile, qui liste des bénéfices à la collectivité. Juridiquement contraignant, ce contrat est le résultat d'une participation et d'un engagement communautaire substantiel. L'accord spécifie que les membres de la coalition (formée de représentants de groupes communautaires, environnementaux et citoyens, et de syndicats) s'engagent à ne pas s'opposer à un projet, en échange de quoi le promoteur s'engage à offrir certaines retombées positives pour la communauté. Cette promesse de soutien de la part de la communauté est particulièrement utile lorsque le promoteur demande des subventions publiques ou nécessite l'approbation de modifications des règlements d'urbanisme en temps opportun.

plus de la consultation publique proposée par l'Arrondissement) soient entrepris afin de favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes et de mettre sur place un dialogue productif. Nous pensons que ceci présente un moment opportun pour rassembler tous les individus et les parties concernés afin de trouver des solutions communes pour tous.

Avec son approche et son expérience du terrain, ses liens directs avec la communauté de créateurs du secteur St-Viateur Est (et par le fait même avec la communauté créative Montréalaise), Pied Carré travaille d'arrache-pied et poursuivra ses efforts avec les parties prenantes et décideurs publics pour élaborer des pistes de solutions pour le maintien, la consolidation et le développement des espaces de création

e. Développer une politique d'inclusion d'ateliers d'artistes ou d'artisans dans des nouveaux projets d'immobilisation dans le secteur St-Viateur Est et plus largement, dans le Plateau-Mont-Royal

La mixité sociale est une composante fondamentale du développement durable. Plusieurs projets d'immobilisation sont en vues dans les prochaines années dans le secteur (incluant des terrains vagues). Afin d'assurer une mixité pérenne dans le quartier, nous recommandons que ces nouveaux projets immobiliers soient dotés d'une politique d'inclusion d'ateliers d'artistes ou d'artisans, ou d'une politique d'inclusion pour des organismes, coopératives micro-petites entreprises créatives, communautaires ou économie sociale. Actuellement, la France et l'Allemagne ont innové en attribuant un pourcentage d'espaces réservés aux artistes dans la construction de nouveaux projets immobiliers.

f. Assurer que l'obtention et les coûts des certificats d'occupation prennent en compte les réalités des locataires actuels, incluant les ateliers d'artistes et d'artisans

Afin de recenser les espaces actuels dans le secteur, l'Arrondissement est en train de repérer et de solliciter l'obtention de certificats d'occupation dans tous les locaux des mégastuctures. Bien que cette mesure aide dans le repérage des usages et des superficies des espaces actuelles, cette mesure demande aussi un important investissement pour des locataires qui sont économiquement précaires et qui sont, de plus, "géographiquement" incertain de leur présence dans le quartier.

Présentement, plusieurs des locataires dans le 5445 + 5455 de Gaspé (incluant les locataires culturels) voient leur baux renouvelés mois par mois pendant que les négociations ont lieu. Investir une grande somme dans des permis/certificats présente un enjeu important pour cette communauté et particulièrement quand leur localisation dans les immeubles est susceptible de changer sous peu.

L'obtention d'un certificat d'occupation coûte 250 \$ - sans compter les frais d'un permis de transformation et d'un plan d'architecte (qui peuvent facilement dépasser plus que 750 \$). Bien que ces mesures urbanistiques soient en place pour faire respecter des normes établies, la majorité de ces locataires ont déjà obtenus l'approbation des propriétaires pour des modifications, qui était également nécessaire pour les compagnies d'assurance.

Nous recommandons donc que les certificats d'occupation (et autres permis) pour les espaces de création soient abordables, voir même gratuits, afin de faire face à la réalité socio-économique et "géographique" de ces occupants, ainsi que la réalité des négociations qui ont lieu maintenant, et que l'obtention soit remis après que les négociations entre le propriétaire. Nous pensons que l'obtention des certificats d'occupation devrait aussi prendre en compte la précarité de tous les locataires des édifices du 5445 et 5455 de Gaspé qui voient leurs baux renouvelés de mois en mois.

g. Organiser une consultation publique et des autres démarches participatives en automne 2012 sur le contrôle intérimaire proposée afin d'échanger sur le contrôle intérimaire spécifiquement

La consultation publique du 6 avril 2012 porte principalement sur la proposition de modification au plan d'urbanisme et non sur le contrôle intérimaire, qui touche à des points plus spécifiques. Nous pensons qu'une consultation publique et d'autres formes de discussions collectives sur le contrôle intérimaire présentent une opportunité de mettre en place une démarche participative sur et pour l'avenir du quartier, en concertation avec de nombreuses parties prenantes.

4. Conclusion

Enfin, soulignons l'importance de la responsabilité sociale des grandes entreprises et des promoteurs dans le développement des différents quartiers de notre ville. Pi2 envisage avec enthousiasme la possibilité de raffiner et de repenser ensemble les règlements d'urbanisme proposés par l'arrondissement et de partager ses réflexions sur un avenir durable, créatif et socialement responsable pour le quartier. En espérant que cette initiative urbanistique innovatrice sache en inspirer de nouvelles, nous réitérons notre soutien à l'arrondissement.

Documents Web - références

- Culture Montréal, *Cadre d'intervention sur les ateliers d'artistes de Montréal* (juin 2010).
<http://www.culturemontreal.ca/fr/publications/details/273/>
- Kelly Hill, Hill Strategies, *Cartographie des artistes et des travailleurs culturels dans les grandes villes du Canada: Étude préparée pour les villes de Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver basée sur les données du recensement de 2006* (février 2010).
http://www.hillstrategies.com/docs/Cartographie_artistes.pdf
- Daniel Arbour et Associés, *Ateliers d'artistes et artisans: Diagnostic et plan d'action pour la Ville de Montréal* (25 janvier 2006).
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_perm_v2_fr/media/documents/DocumentDInfo_20070321.pdf
- Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, *Ateliers d'artistes et artisans: Étude du diagnostic et du plan d'action - Rapport de consultation et recommandations* (28 mai 2007).
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_perm_v2_fr/media/documents/RapportConsult_20070321.pdf
- Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (Ville de Montréal), *Les Quartiers culturels - document de présentation* (2011-2012).
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1576,90563699&_dad=portal&_schema=PORTAL
- *Étude sur le développement culturel du secteur Saint-Viateur Est* (2009). Partenaires : la Corporation de Développement Économique et Communautaire (CDEC) Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
http://www.agencetopo.qc.ca/pi2/wp-content/uploads/2011/01/Etude_Culture_St-Viateur_Est.pdf
- *Recensement des artistes et des travailleurs culturels du secteur St-Viateur Est* (décembre 2010). Partenaires : Pied Carré, la CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine.
http://www.agencetopo.qc.ca/pi2/wp-content/uploads/2011/01/Recensement_St-Viateur_est.pdf